

Nature de l'acte : 8.3

N° 2025 03 384

Mis en ligne le ...3.1.03...28.

Transmis le .....3.1.MARS.2025...

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DE COMMISSAIRES ENQUÊTEURS TITULAIRE ET SUPPLÉANTE POUR LA CONDUITE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DES VOIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE**

Le Maire de la ville de Lourdes ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriale ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R. 134-6, R.134-7, R.134-17 et R. 134-24 ;

**Vu** les délibérations du conseil municipal de Lourdes en date du 25 juin 2024 et du 5 novembre 2024, ayant pour objet le classement dans le domaine public routier communal des voies privées ouvertes à la circulation publique et autorisant le maire à poursuivre la démarche.

**Vu** la liste 2025 des commissaires enquêteurs du département des Hautes-Pyrénées, sur laquelle figurent notamment Monsieur Christian FALLIÉRO et Madame Bernadette CRAVÉRO ;

**Vu** la déclaration sur l'honneur de non incompatibilité pour intervenir sur la commune de Lourdes, produite par les intéressés en date du 13 mars 2025 ;

**Considérant** la nécessité de nommer un commissaire enquêteur afin que celui-ci procède à l'enquête publique relative au classement dans le domaine public routier communal des voies privées ouvertes à la circulation publique.

**ARRÊTE**

**Article 1** : Monsieur Christian FALLIÉRO, est désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête publique préalable au projet de classement dans le domaine public routier communal des voies privées ouvertes à la circulation publique.

**Article 2** : En cas d'empêchement du titulaire, Madame Bernadette CRAVÉRO est désignée en tant que commissaire enquêtrice suppléante.

**Article 3** : le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Commissaire enquêteur titulaire, Madame la commissaire enquêtrice suppléante.

Fait à Lourdes, le 26 mars 2025

Le Maire, 7



Thierry LAVIT

Notifié le 31-03-2025

Par courrier recommandé envoyé le 31-03-2025

Par remise en main propre

Par mail envoyé le .....

Je soussigné(e).....

Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU

Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.